Nations Unies A/74/566

Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 147 de l'ordre du jour
Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

On trouvera dans le présent rapport une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019, compte tenu de l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation et les taux de change et, d'autre part, les hypothèses retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/73/491), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-treizième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice.

Le montant final que devraient atteindre les dépenses du Mécanisme international pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 185 428 300 dollars (montant brut), soit une diminution de 10 292 300 dollars par rapport au crédit révisé. Cette diminution résulte principalement du raffermissement du dollar par rapport à l'euro et de réductions des ressources prévues au titre des postes et autres objets de dépense, en partie compensés par la dépréciation du dollar par rapport au shilling tanzanien et par la hausse du taux d'inflation en valeur nette. Le montant final prévu des recettes provenant des contributions du personnel pour 2018-2019 s'élève à 19 406 400 dollars, soit une diminution de 1 623 400 dollars (avec une diminution correspondante des dépenses afférentes aux contributions du personnel). En conséquence, le montant final prévu des dépenses et recettes pour 2018-2019 enregistre une diminution de 8 668 900 dollars.

* La date de soumission tient compte de la nécessité de présenter les données les plus récentes sur les dépenses effectives pour permettre d'améliorer les projections.

19-20295 (F) 041219 061219

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019 donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice. Les chiffres présentés prennent en compte, selon la méthode approuvée d'actualisation des coûts, les dépenses effectivement engagées au cours des 21 premiers mois de l'exercice, les dépenses prévues pour les 3 derniers mois et l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation et les taux de change et, de l'autre, les hypothèses retenues dans le premier rapport (A/73/491), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante et onzième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice 2018-2019.

2. Les activités judiciaires constituant l'essentiel des activités du Mécanisme international prévues pour l'exercice biennal 2018-2019, la majeure partie des dépenses est donc liée à leur déroulement, qui comporte une affaire d'outrage imprévue à la division d'Arusha. On trouvera à l'annexe II du présent rapport des renseignements sur l'activité judiciaire pendant l'exercice biennal 2018-2019.

II. Explication de l'évolution du montant des ressources nécessaires

3. Comme il ressort des tableaux 1 et 2 ci-dessous, le montant estimatif définitif des dépenses et des recettes fait apparaître une diminution de 8 668 900 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice 2018-2019, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 73/277.

Tableau 1
Ajustements prévus et montants définitifs proposés, par composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ajustements prévus				
Composante	*Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019*	*Taux de change*	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	*Total*	*Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019*
Dépenses						
Arusha						
Chambres	769,8	4,5	(7,0)	(212,5)	(215,0)	554,8
Bureau du Procureur	11 524,6	93,3	450,3	(2 276,9)	(1 733,3)	9 791,3
Greffe	39 496,2	285,3	1 027,8	4 113,9	5 427,0	44 923,2
Gestion des registres et archives	6 147,8	49,3	269,1	(447,2)	(128,8)	6 019,0
Total partiel	**57 938,4**	**432,4**	**1 740,2**	**1 177,3**	**3 349,9**	**61 288,3**
La Haye						
Chambres	4 257,7	(142,3)	(2,9)	(1 047,0)	(1 192,2)	3 065,5
Bureau du Procureur	19 447,0	(658,9)	(197,0)	(993,0)	(1 848,9)	17 598,1
Greffe	99 524,2	(3 391,1)	(674,3)	(4 699,0)	(8 764,4)	90 759,8

Composante	Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019	Ajustements prévus: Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019
Gestion des registres et archives	4 270,6	(136,4)	(185,1)	(235,3)	(556,8)	3 713,8
Total partiel	**127 499,5**	**(4 328,7)**	**(1 059,3)**	**(6 974,3)**	**(12 362,3)**	**115 137,2**
New York						
Appui au Mécanisme international	452,0	-	(33,9)	(11,9)	(45,8)	406,2
Total partiel	**452,0**	**-**	**(33,9)**	**(11,9)**	**(45,8)**	**406,2**
Charges au titre des pensions de retraite des juges et des prestations d'assurance maladie après la cessation de service payables aux anciens fonctionnaires	**9 830,7**	**77,6**	**(102,4)**	**(1 209,3)**	**(1 234,1)**	**8 596,6**
Total des dépenses (montant brut)	**195 720,6**	**(3 818,7)**	**544,6**	**(7 018,2)**	**(10 292,3)**	**185 428,3**
Recettes						
Contributions du personnel	21 029,8	(466,9)	33,3	(1 189,8)	(1 623,4)	19 406,4
Total (montant net)	**174 690,8**	**(3 351,8)**	**511,3**	**(5 828,4)**	**(8 668,9)**	**166 021,9**

Tableau 2

Ajustements prévus et montants définitifs proposés, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019	Ajustements prévus: Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019
Dépenses						
Arusha						
Postes	24 772,6	178,7	1 833,9	(2 495,4)	(482,8)	24 289,8
Autres dépenses de personnel	14 029,0	111,5	(146,5)	(589,6)	(624,6)	13 404,4
Émoluments des non-fonctionnaires	559,5	4,5	(5,9)	(48,5)	(49,9)	509,6
Consultants	23,7	0,2	(0,2)	(23,7)	(23,7)	–
Experts	207,0	1,0	(1,8)	(111,9)	(112,7)	94,3
Voyages des représentants	210,3	–	(1,1)	(164,0)	(165,1)	45,2
Voyages du personnel	1 276,4	–	(6,1)	66,9	60,8	1 337,2
Services contractuels	2 831,8	22,2	(29,3)	5 917,3	5 910,2	8 742,0
Frais généraux de fonctionnement	5 877,1	55,2	(67,1)	(1 518,5)	(1 530,4)	4 346,7
Dépenses de représentation	11,3	0,1	(0,1)	(6,1)	(6,1)	5,2
Fournitures et accessoires	851,9	6,8	(9,1)	(254,7)	(257,0)	594,9

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019	Ajustements prévus: Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019
Mobilier et matériel	1 411,2	14,8	(17,3)	708,8	706,3	2 117,5
Aménagement des locaux	213,6	2,9	(3,1)	(38,1)	(38,3)	175,3
Subventions et contributions	425,3	0,5	(0,8)	151,4	151,1	576,4
Contributions du personnel	5 237,7	34,0	194,7	(416,6)	(187,9)	5 049,8
Total partiel	**57 938,4**	**432,4**	**1 740,2**	**1 177,3**	**3 349,9**	**61 288,3**
La Haye						
Postes	14 908,3	(516,7)	(841,9)	(27,5)	(1 386,1)	13 522,2
Autres dépenses de personnel	61 607,6	(2 167,5)	(32,1)	(2 858,8)	(5 058,4)	56 549,2
Émoluments des non-fonctionnaires	4 054,7	(142,3)	(2,2)	(951,8)	(1 096,3)	2 958,4
Consultants	–	–	–	24,2	24,2	24,2
Experts	75,9	(2,6)	(0,2)	148,7	145,9	221,8
Voyages des représentants	203,0	–	(0,7)	(95,2)	(95,9)	107,1
Voyages du personnel	1 662,4	–	(8,1)	(445,1)	(453,2)	1 209,2
Services contractuels	11 875,4	(410,3)	(6,6)	(1 664,2)	(2 081,1)	9 794,3
Frais généraux de fonctionnement	14 997,3	(517,1)	(8,2)	(1 859,1)	(2 384,4)	12 612,9
Dépenses de représentation	9,8	(0,4)	–	(7,5)	(7,9)	1,9
Fournitures et accessoires	450,9	(15,6)	(0,2)	(189,9)	(205,7)	245,2
Mobilier et matériel	1 308,2	(45,1)	(0,6)	1 713,0	1 667,3	2 975,5
Aménagement des locaux	–	–	–	50,0	50,0	50,0
Subventions et contributions	595,4	(10,2)	(0,2)	(39,0)	(49,4)	546,0
Contributions du personnel	15 750,6	(500,9)	(158,3)	(772,1)	(1 431,3)	14 319,3
Total partiel	**127 499,5**	**(4 328,7)**	**(1 059,3)**	**(6 974,3)**	**(12 362,3)**	**115 137,2**
New York						
Postes	410,5	–	(30,8)	(10,8)	(41,6)	368,9
Contributions du personnel	41,5	–	(3,1)	(1,1)	(4,2)	37,3
Total partiel	**452,0**	**–**	**(33,9)**	**(11,9)**	**(45,8)**	**406,2**
Charges au titre des pensions de retraite des juges et des prestations d'assurance maladie après la cessation de service payables aux anciens fonctionnaires						
Autres dépenses de personnel	3 086,4	24,3	(32,2)	(626,6)	(634,5)	2 451,9
Émoluments des non-fonctionnaires	6 744,3	53,3	(70,2)	(582,7)	(599,6)	6 144,7
Total partiel	**9 830,7**	**77,6**	**(102,4)**	**(1 209,3)**	**(1 234,1)**	**8 596,6**
Total des dépenses (montant brut)	**195 720,6**	**(3 818,7)**	**544,6**	**(7 018,2)**	**(10 292,3)**	**185 428,3**

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019	Ajustements prévus: Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019
Recettes						
Contributions du personnel	21 029,8	(466,9)	33,3	(1 189,8)	(1 623,4)	19 406,4
Total (montant net)	**174 690,8**	**(3 351,8)**	**511,3**	**(5 828,4)**	**(8 668,9)**	**166 021,9**

A. Modifications des hypothèses budgétaires

Taux de change et inflation (diminution : 3 274 100 dollars)

4. Les paramètres d'inflation et de taux de change appliqués au calcul des ajustements à apporter aux ressources demandées pour 2019 reposent sur les taux effectivement constatés en 2019, et non sur les taux approuvés aux fins du calcul des crédits révisés pour 2018-2019. Pour 2018, les ajustements sont fondés sur les taux effectivement constatés en 2018 et non sur les taux de change et d'inflation approuvés aux fins du calcul des crédits révisés pour 2018-2019, qui étaient fondés sur des projections pour les deux derniers mois de 2018.

5. Pour calculer les effets des fluctuations de change observées en 2019, on a retenu les taux effectivement constatés entre janvier et novembre, celui du mois de novembre 2019 ayant été appliqué au mois de décembre 2019. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations détaillées sur les hypothèses retenues.

6. La diminution des dépenses imputable à ces facteurs s'explique par l'effet net de a) l'appréciation du dollar par rapport à l'euro, en partie annulée par la dépréciation du dollar par rapport au shilling tanzanien (3 818 700 dollars) et b) la baisse nette des taux d'inflation (544 600 dollars).

7. En ce qui concerne l'inflation, les ajustements ont été calculés à partir des éléments d'information les plus récents (novembre 2019) concernant les indices des prix à la consommation, et en fonction de l'évolution des indices d'ajustement effectivement appliqués à la rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des barèmes des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées.

B. Taux d'occupation des postes et autres facteurs

8. Les modifications indiquées dans la colonne « Taux d'occupation des postes et autres facteurs » sont expliquées ci-dessous.

Chambres

Tableau 3
Ajustements prévus et montants définitifs proposés, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019*	*Ajustements prévus*				*Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019*
		Taux de change	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	*Total*	
Arusha						
Émoluments des non-fonctionnaires	559,5	4,5	(5,9)	(48,5)	(49,9)	509,6
Voyages des représentants	210,3	–	(1,1)	(164,0)	(165,1)	45,2
Total partiel	**769,8**	**4,5**	**(7,0)**	**(212,5)**	**(215,0)**	**554,8**
La Haye						
Émoluments des non-fonctionnaires	4 054,7	(142,3)	(2,2)	(951,8)	(1 096,3)	2 958,4
Voyages des représentants	203,0	–	(0,7)	(95,2)	(95,9)	107,1
Total partiel	**4 257,7**	**(142,3)**	**(2,9)**	**(1 047,0)**	**(1 192,2)**	**3 065,5**
Total	**5 027,5**	**(137,8)**	**(9,9)**	**(1 259,5)**	**(1 407,2)**	**3 620,3**

Émoluments des non-fonctionnaires (diminution de 1 000 300 dollars, dont 48 500 dollars à la division d'Arusha et 951 800 dollars à la division de La Haye)

9. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : diminution due aux nombres moins élevés que prévu d'affaires devant être examinées par un juge unique et de jours requis en moyenne par affaire, et au fait que l'arrêt de révision *Ngirabatware* a été rendu plus tôt que prévu (trois mois), en partie compensée par les coûts liés à l'affaire *Turinabo et consorts* ;

b) La Haye : diminution due principalement au coût moins élevé que prévu de l'examen par les juges des recours *Šešelj*, *Karadžić* et *Mladić* en raison de l'efficacité accrue de la préparation et de la rédaction des appels, qui a permis de réduire globalement le nombre de jours nécessaires aux débats et de prononcer plus tôt que prévu les arrêts *Šešelj* (2,5 mois) et *Karadžić* (7,5 mois).

Voyages des représentants (diminution : 259 200 dollars, dont 164 000 dollars à la division d'Arusha et 95 200 dollars à la division de La Haye)

10. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : diminution principalement imputable aux mesures d'économie prises en vue de la plénière prévue au budget, que les juges tiendront dans une large mesure à distance, et au fait que les juges seront moins présents que prévu au siège du Mécanisme, en partie annulée par les frais de voyage des juges siégeant dans l'affaire *Ngirabatware* ;

b) La Haye : diminution principalement due à des dépenses inférieures aux prévisions au titre des voyages de représentation, en raison d'une meilleure gestion des voyages, notamment un plus large recours à la visioconférence, une planification

précoce des manifestations et la délivrance, le cas échéant, de billets remboursables et échangeables.

Bureau du Procureur

Tableau 4
Ajustements prévus et montants définitifs proposés, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ajustements prévus				
Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019*	*Taux de change*	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	*Total*	*Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019*
Dépense						
Arusha						
Postes	5 302,4	50,9	447,7	(1 026,9)	(528,3)	4 774,1
Autres dépenses de personnel	4 051,5	31,9	(42,2)	(1 040,0)	(1 050,3)	3 001,2
Experts	–	–	–	34,6	34,6	34,6
Voyages du personnel	316,3	–	(1,5)	151,4	149,9	466,2
Services contractuels	27,9	0,2	(0,2)	114,3	114,3	142,2
Frais généraux de fonctionnement	377,7	3,0	(3,9)	(228,7)	(229,6)	148,1
Subventions et contributions	–	–	–	20,6	20,6	20,6
Contributions du personnel	1 448,8	7,3	50,4	(302,2)	(244,5)	1 204,3
Total partiel	**11 524,6**	**93,3**	**450,3**	**(2 276,9)**	**(1 733,3)**	**9 791,3**
La Haye						
Postes	2 963,1	(108,5)	(159,3)	(154,2)	(422,0)	2 541,1
Autres dépenses de personnel	13 052,9	(451,7)	(6,9)	(553,9)	(1 012,5)	12 040,4
Experts	33,2	(1,2)	(0,1)	(19,1)	(20,4)	12,8
Voyages du personnel	304,9	–	(1,5)	(114,9)	(116,4)	188,5
Services contractuels	31,1	(0,5)	(0,1)	(2,8)	(3,4)	27,7
Contributions du personnel	3 061,8	(97,0)	(29,1)	(148,1)	(274,2)	2 787,6
Total partiel	**19 447,0**	**(658,9)**	**(197,0)**	**(993,0)**	**(1 848,9)**	**17 598,1**
Total des dépenses (montant brut)	**30 971,6**	**(565,6)**	**253,3**	**(3 269,9)**	**(3 582,2)**	**27 389,4**
Recettes						
Contributions du personnel	4 510,6	(89,7)	21,3	(450,3)	(518,7)	3 991,9
Total (montant net)	**26 461,0**	**(475,9)**	**232,0**	**(2 819,6)**	**(3 063,5)**	**23 397,5**

Postes (diminution : 1 181 100 dollars, dont 1 026 900 dollars à la division d'Arusha et 154 200 dollars à la division de La Haye)

11. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : diminution imputable principalement à des dépenses communes de personnel plus faibles que prévu et à des taux de vacance de postes globalement plus élevés que prévu pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

pendant l'exercice biennal. Les hypothèses budgétaires retenues pour le Mécanisme reposaient sur un taux de vacance de postes de 19,3 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et de 11,7 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2018, le taux de vacance moyen a été de 19,9 % pour les postes d'administrateur et de 14,3 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pendant la période allant de janvier à septembre 2019, il a été de 24,5 % pour les postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et de 0 % pour les postes d'agent des services généraux et les postes connexes ;

b) La Haye : diminution imputable principalement à des dépenses communes de personnel moins élevées que prévu, partiellement compensées par des taux moyens de vacance de postes inférieurs aux prévisions pendant l'exercice biennal. Les hypothèses budgétaires retenues pour le Mécanisme reposaient sur un taux de vacance de postes de 0,9 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et de 2,3 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2018, le taux de vacance moyen a été de 0 % pour les postes d'administrateur et de 4,2 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pendant la période allant de janvier à septembre 2019, il a été égal à 0 % tant pour les postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur que pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées.

Autres dépenses de personnel (diminution : 1 593 900 dollars, dont 1 040 000 dollars à la division d'Arusha et 553 900 dollars à la division de La Haye)

12. La diminution dans les deux divisions s'explique par une approche prudente à l'égard du recrutement compte tenu de l'engagement de dépenses limité approuvé par l'Assemblée générale (résolution 72/258 A). En outre, en prévision des besoins supplémentaires liés à l'affaire *Turinabo et consorts*, qui seront financés au moyen des ressources existantes, certaines activités ont été reportées, notamment le recrutement du personnel pendant l'exercice. L'instance en l'affaire *Turinabo et consorts* est cependant différée jusqu'en 2020.

Experts (augmentation nette : 15 500 dollars, résultant d'un dépassement des crédits de 34 600 dollars à la division d'Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 19 100 dollars à la division de La Haye)

13. L'augmentation nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : dépassement de crédits dû à la comparution de témoins-experts supplémentaires dans l'affaire *Turinabo et consorts* ;

b) La Haye : sous-utilisation des crédits tenant au fait que moins de témoins experts que prévu doivent comparaître dans les procès en appel (affaires *Karadžić, Šešelj* et *Mladić*).

Voyages du personnel (augmentation nette : 36 500 dollars, résultant d'un dépassement des crédits de 151 400 dollars à la division d'Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 114 900 dollars à la division de La Haye)

14. L'augmentation nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : augmentation imputable à des missions supplémentaires nécessaires aux fins de l'affaire *Turinabo et consorts* et pour la recherche des fugitifs, ainsi qu'à l'augmentation des frais de voyage du Procureur en raison d'une intensification de l'activité judiciaire à la division d'Arusha ;

b) La Haye : diminution principalement imputable i) à la diminution des frais de voyage du Procureur à la division de La Haye par suite de la réduction de l'activité judiciaire ii) à une meilleure gestion des voyages, notamment un plus large recours à la visioconférence, une planification précoce des manifestations et la délivrance, le cas échéant, de billets remboursables et échangeables pour les missions organisées aux fins des procès en appel (*Karadžić*, *Sešelj et Mladić*) et pour le nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović*.

Services contractuels (augmentation nette : 111 500 dollars, résultant d'un dépassement des crédits de 114 300 dollars à la division d'Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 2 800 dollars à la division de La Haye)

15. L'augmentation nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : augmentation imputable à des besoins supplémentaires au titre des services contractuels liés à l'affaire *Turinabo et consorts* ;

b) La Haye : sous-utilisation des crédits imputable à des besoins de formation inférieurs aux prévisions budgétaires.

Frais généraux de fonctionnement (diminution de 228 700 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits uniquement à Arusha)

16. Cette diminution tient au fait que les dépenses au titre des mesures de protection spéciales sont inférieures aux prévisions budgétaires et que les besoins en matière de recherche des fugitifs sont moins importants que prévu.

Subventions et contributions (augmentation : 20 600 dollars, uniquement à la division d'Arusha)

17. L'augmentation est imputable à des dépenses de voyage supplémentaires au titre d'activités de recherche des fugitifs.

Contributions du personnel (diminution : 450 300 dollars, dont 302 200 dollars à la division d'Arusha et 148 000 dollars à la division de La Haye)

18. Cette diminution représente la part des contributions du personnel qui correspond à la variation des montants demandés au titre des postes et d'autres dépenses de personnel.

Greffe

Tableau 5
Ajustements prévus et montants définitifs proposés, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ajustements prévus				
Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019*	*Taux de change*	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	*Total*	*Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019*
Dépenses						
Arusha						
Postes	15 834,5	96,5	1 126,0	(1 044,8)	177,7	16 012,2
Autres dépenses de personnel	8 686,8	69,5	(90,9)	344,0	322,6	9 009,4
Consultants	23,7	0,2	(0,2)	(23,7)	(23,7)	–

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019	Ajustements prévus: Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019
Experts	207,0	1,0	(1,8)	(146,5)	(147,3)	59,7
Voyages du personnel	928,6	–	(4,5)	(76,0)	(80,5)	848,1
Services contractuels	2 689,6	21,2	(28,0)	5 764,6	5 757,8	8 447,4
Frais généraux de fonctionnement	5 474,9	52,0	(62,9)	(1 292,7)	(1 303,6)	4 171,3
Dépenses de représentation	11,3	0,1	(0,1)	(6,1)	(6,1)	5,2
Fournitures et accessoires	766,5	6,1	(8,1)	(209,5)	(211,5)	555,0
Mobilier et matériel	1 234,1	13,3	(15,3)	790,2	788,2	2 022,3
Aménagement des locaux	213,6	2,9	(3,1)	(38,1)	(38,3)	175,3
Subventions et contributions	425,3	0,5	(0,8)	130,8	130,5	555,8
Contributions du personnel	3 000,3	22,0	117,5	(78,3)	61,2	3 061,5
Total partiel	**39 496,2**	**285,3**	**1 027,8**	**4 113,9**	**5 427,0**	**44 923,2**
La Haye						
Postes	9 103,3	(311,4)	(525,8)	99,5	(737,7)	8 365,6
Autres dépenses de personnel	48 050,2	(1 698,3)	(25,0)	(2 081,5)	(3 804,8)	44 245,4
Experts	42,7	(1,4)	(0,1)	167,8	166,3	209,0
Voyages du personnel	1 331,7	–	(6,5)	(328,8)	(335,3)	996,4
Services contractuels	11 820,3	(409,0)	(6,5)	(1 855,4)	(2 270,9)	9 549,4
Frais généraux de fonctionnement	14 790,4	(511,5)	(8,0)	(1 659,7)	(2 179,2)	12 611,2
Dépenses de représentation	9,8	(0,4)	–	(7,5)	(7,9)	1,9
Fournitures et accessoires	425,2	(14,2)	(0,2)	(177,1)	(191,5)	233,7
Mobilier et matériel	1 138,8	(39,2)	(0,5)	1 726,8	1 687,1	2 825,9
Aménagement des locaux	–	–	–	50,0	50,0	50,0
Subventions et contributions	595,4	(10,2)	(0,2)	(39,0)	(49,4)	546,0
Contributions du personnel	12 216,4	(395,5)	(101,5)	(594,1)	(1 091,1)	11 125,3
Total partiel	**99 524,2**	**(3 391,1)**	**(674,3)**	**(4 699,0)**	**(8 764,4)**	**90 759,8**
New York						
Postes	410,5	–	(30,8)	(10,8)	(41,6)	368,9
Contributions du personnel	41,5	–	(3,1)	(1,1)	(4,2)	37,3
Total partiel	**452,0**	**–**	**(33,9)**	**(11,9)**	**(45,8)**	**406,2**
Total des dépenses (montant brut)	**139 472,4**	**(3 105,8)**	**319,6**	**(597,0)**	**(3 383,2)**	**136 089,2**
Recettes						
Contributions du personnel	15 258,2	(373,5)	12,9	(673,5)	(1 034,1)	14 224,1
Total (montant net)	**124 214,2**	**(2 732,3)**	**306,7**	**76,5**	**(2 349,1)**	**121 865,1**

Postes (diminution nette de 956 100 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 1 044 800 dollars à Arusha, d'un dépassement de crédits de 99 500 dollars à La Haye et d'une sous-utilisation des crédits de 10 800 dollars au titre des services d'appui dispensés au Mécanisme à New York)

19. La diminution nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions, compensées en partie par un taux de vacance de postes plus faible que prévu. Les hypothèses budgétaires retenues reposaient sur un taux de vacance de 19,3 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 11,7 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2018, les taux de vacance de postes moyens ont été de 18,0 % pour les postes d'administrateur et de 5,2 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2019, ces taux se sont établis respectivement à 5,7 % et 6,4 % en moyenne ;

b) La Haye : le dépassement de crédits s'explique principalement par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions, compensées en partie par un taux de vacance de postes moyen plus élevé que prévu. Les hypothèses budgétaires retenues reposaient sur un taux de vacance de 0,9 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 2,3 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2018, les taux de vacance de postes moyens ont été de 5,0 % pour les postes d'administrateur et de 3,5 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2019, ces taux se sont établis respectivement à 0,8 % et 0 % en moyenne.

c) New York : la sous-utilisation des crédits est liée à des dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions.

Autres dépenses de personnel (diminution nette de 1 737 500 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 344 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 2 081 500 dollars à La Haye)

20. La diminution nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : le dépassement de crédits est principalement imputable à la charge de travail supplémentaire liée à l'affaire *Turinabo et consorts ;*

b) La Haye : la sous-utilisation des crédits est imputable à la baisse des dépenses d'appui liées à l'examen des appels des affaires *Šešelj*, *Karadžić* et *Mladić* ainsi qu'à l'approche prudente adoptée en matière de recrutement, ceux-ci ayant été faits dans le cadre d'une autorisation limitée d'engagement de dépenses approuvée par l'Assemblée générale (résolution 72/258 A).

Experts (diminution de 23 700 dollars, à Arusha uniquement)

21. Cette diminution correspond à la création tardive d'une mission de consultant portant sur les conditions de détention et s'inscrivant dans le cadre des fonctions de contrôle de l'exécution des peines qui incombent au Mécanisme.

Experts (augmentation nette de 21 300 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 146 500 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 167 800 dollars à La Haye)

22. L'augmentation nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : la sous-utilisation des crédits est liée au fait que les ressources nécessaires pour couvrir le coût des groupes spéciaux d'experts chargés de suivre les affaires renvoyées aux juridictions nationales ont été moins importantes que prévu ;

b) La Haye : le dépassement de crédits est imputable au coût des témoins experts appelés dans le cadre du nouvel examen de l'affaire *Stanišić et Simatović*, qui était supérieur au montant prévu au budget.

Voyages du personnel (diminution de 404 800 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 76 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 328 800 dollars à La Haye)

23. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre de déplacements du Greffier, de ses collaborateurs directs, du personnel du Bureau du Président et d'autres membres du personnel du Greffe et de la Division de l'administration a été inférieur aux prévisions et qu'une approche prudente, comprenant une meilleure gestion des déplacements, a été adoptée en la matière ;

b) La Haye : la sous-utilisation des crédits est principalement imputable à la diminution des dépenses liées à la protection des témoins qui ont été réinstallés et/ou qui bénéficient de mesures de protection dans le cadre d'affaires terminées du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et aux témoins convoqués lors du nouvel examen de l'affaire *Stanišić et Simatović*.

Services contractuels (augmentation nette de 3 909 200 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 5 764 600 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 1 855 400 dollars à La Haye)

24. L'augmentation nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : le dépassement de crédits est principalement imputable aux dépenses liées à l'avocat de la défense supplémentaire dans l'affaire *Turinabo et consorts ;*

b) La Haye : la sous-utilisation des crédits est principalement liée au fait que les dépenses afférentes à l'avocat de la défense et les coûts de fonctionnement des centres de détention ont été inférieurs aux prévisions, en raison de la libération rapide des personnes ayant purgé leur peine ou pouvant bénéficier d'une libération anticipée ainsi que des transferts vers les autorités nationales chargées de l'exécution des peines.

Frais généraux de fonctionnement (diminution de 2 952 400 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 1 292 700 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 1 659 700 dollars à La Haye)

25. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : la sous-utilisation des crédits est principalement imputable au fait que : i) les dépenses de maintenance des équipement de traitement des données ont été inférieures aux prévisions, étant donné que ces équipements – devenus irréparables au cours de l'exercice biennal – ont dû être remplacés ; ii) les coûts afférents aux communications ont été inférieurs aux prévisions ;

b) La Haye : la sous-utilisation des crédits est imputable au fait que : i) les dépenses de maintenance des équipement de traitement des données ont été moins élevées que prévu, ces équipements – devenus irréparables au cours de l'exercice

biennal – ayant dû être remplacés ; ii) les demandes de services médicaux pour les détenus et les témoins ont été moins nombreuses ; iii) les coûts afférents aux communications ont été moins importants que prévu.

Fournitures et accessoires (diminution de 386 600 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 209 500 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 177 100 dollars à La Haye)

26. Cette diminution s'explique par la réduction, dans les deux divisions, des dépenses liées aux fournitures de bureau, aux équipements de traitement des données, au papier pour photocopieurs, au matériel audiovisuel et de communication et aux fournitures médicales, ainsi que d'autres dépenses faites en application de l'approche prudente adoptée en matière d'achats dans le cadre de l'autorisation limitée d'engagement de dépenses.

Dépenses de représentation (diminution de 13 600 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 6 100 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 7 500 dollars à La Haye)

27. La diminution tient au fait que les dépenses de frais de représentation ont été inférieures aux prévisions pendant l'exercice biennal.

Mobilier et matériel (augmentation de 2 517 000 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 790 200 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 1 726 800 dollars à La Haye)

28. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : le dépassement de crédits est imputable : i) au remplacement des équipements de traitement des données et des équipements réseaux devenus irréparables ; ii) à l'achat de deux ambulances au titre du matériel de sécurité et de sûreté, dépense non prévue réalisée à l'appui de l'exécution des peines au Mali et au Bénin ;

b) Arusha : le dépassement de crédits est imputable au remplacement des équipements de traitement des données et des équipements réseaux devenus irréparables.

Aménagement des locaux (augmentation nette de 11 900 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 38 100 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 50 000 dollars à La Haye)

29. L'augmentation nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : la sous-utilisation des crédits s'explique par le fait que les dépenses liées à l'amélioration de la sécurité des locaux ont été inférieures aux prévisions en raison du retard pris dans la signature des contrats ;

b) La Haye : le dépassement de crédits est imputable à l'achat des matières premières (ciment par exemple) dans le cadre de travaux de réparation mineurs du bâtiment.

Subventions et contributions (augmentation nette de 91 800 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 130 800 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 39 000 dollars à La Haye)

30. L'augmentation nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : le dépassement de crédits est lié aux dépenses occasionnées par les déplacements de l'avocat de la défense apportant son assistance aux accusés, en application des politiques appliquées par le Mécanisme en matière de rémunération des avocats, en raison d'activités judiciaires supplémentaires non prévues à Arusha ;

b) La Haye : la diminution est principalement imputable à une modification du calendrier judiciaire qui a entraîné des dépenses inférieures aux prévisions.

Contributions du personnel (diminution de 673 500 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 78 300 dollars à Arusha, d'une sous-utilisation des crédits de 594 100 dollars à La Haye et d'une sous-utilisation des crédits de 1 100 dollars au titre des services d'appui dispensés au Mécanisme à New York)

31. La diminution représente la part des contributions du personnel qui correspond à la variation des montants demandés au titre des postes et d'autres dépenses de personnel.

Gestion des dossiers et archives

Tableau 6
Ajustements prévus et montants définitifs proposés, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ajustements prévus				
Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019*	*Taux de change*	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	*Total*	*Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019*
Dépenses						
Arusha						
Postes	3 635,7	31,3	260,2	(423,7)	(132,2)	3 503,5
Autres dépenses de personnel	1 290,7	10,1	(13,4)	106,4	103,1	1 393,8
Voyages du personnel	31,5	–	(0,1)	(8,5)	(8,6)	22,9
Services contractuels	114,3	0,8	(1,1)	38,4	38,1	152,4
Frais généraux de fonctionnement	24,5	0,2	(0,3)	2,9	2,8	27,3
Fournitures et accessoires	85,4	0,7	(1,0)	(45,2)	(45,5)	39,9
Mobilier et matériel	177,1	1,5	(2,0)	(81,4)	(81,9)	95,2
Contributions du personnel	788,6	4,7	26,8	(36,1)	(4,6)	784,0
Total partiel	**6 147,8**	**49,3**	**269,1**	**(447,2)**	**(128,8)**	**6 019,0**
La Haye						
Postes	2 841,9	(96,8)	(156,8)	27,2	(226,4)	2 615,5
Autres dépenses de personnel	504,5	(17,5)	(0,2)	(223,4)	(241,1)	263,4
Consultants	–	–	–	24,2	24,2	24,2
Voyages du personnel	25,8	–	(0,1)	(1,4)	(1,5)	24,3
Services contractuels	24,0	(0,8)	–	194,0	193,2	217,2
Frais généraux de fonctionnement	206,9	(5,6)	(0,2)	(199,4)	(205,2)	1,7
Fournitures et accessoires	25,7	(1,4)	–	(12,8)	(14,2)	11,5
Mobilier et matériel	169,4	(5,9)	(0,1)	(13,8)	(19,8)	149,6

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019	Ajustements prévus: Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019
Contributions du personnel	472,4	(8,4)	(27,7)	(29,9)	(66,0)	406,4
Total partiel	**4 270,6**	**(136,4)**	**(185,1)**	**(235,3)**	**(556,8)**	**3 713,8**
Total des dépenses (montant brut)	**10 418,4**	**(87,1)**	**84,0**	**(682,5)**	**(685,6)**	**9 732,8**
Recettes						
Contributions du personnel	1 261,0	(3,7)	(0,9)	(66,0)	(70,6)	1 190,4
Total (montant net)	**9 157,4**	**(83,4)**	**84,9**	**(616,5)**	**(615,0)**	**8 542,4**

Postes (diminution nette de 396 500 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 423 700 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 27 200 dollars à La Haye)

32. La diminution nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : la sous-utilisation des crédits s'explique par des dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions, compensées par un taux de vacance de postes plus faible que prévu. Les hypothèses budgétaires retenues reposaient sur un taux de vacance de 19,3 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 11,7 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2018, les taux de vacance de postes moyens ont été de 2,4 % pour les postes d'administrateur et de 8,2 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2019, ces taux se sont établis respectivement à 10,2 % et 1,1 % en moyenne ;

b) La Haye : le dépassement de crédits s'explique principalement par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions, compensées en partie par un taux de vacance de postes moyen plus élevé que prévu. Les hypothèses budgétaires retenues reposaient sur un taux de vacance de 0,9 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 2,3 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2018, les taux de vacance de postes moyens ont été de 0 % pour les postes d'administrateur et de 6,7 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2019, ces taux se sont établis respectivement à 0 % et 3,5 % en moyenne.

Autres dépenses de personnel (diminution nette de 117 000 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 106 400 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 223 400 dollars à La Haye)

33. La diminution nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : le dépassement de crédits est principalement imputable à une dépense non prévue liée au remplacement d'un fonctionnaire en congé de maladie de longue durée ;

b) La Haye : la sous-utilisation des crédits s'explique par l'approche prudente adoptée en matière de recrutements (autorisation limitée d'engagement de dépenses) et à des dépenses prévues supplémentaires dans la division d'Arusha.

Consultants (diminution de 24 200 dollars, à la division de La Haye uniquement)

34. L'augmentation est imputable à des services spécialisés nécessaires dans le cadre du déploiement de systèmes de gestion des dossiers et archives.

Voyages du personnel (diminution de 9 900 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 8 500 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 1 400 dollars à La Haye)

35. Dans les deux divisions, la diminution s'explique par l'amélioration de la gestion des voyages.

Services contractuels (augmentation nette de 232 400 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 38 400 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 194 000 dollars à La Haye)

36. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : le dépassement de crédits s'explique par les dépenses supplémentaires liées aux abonnements de la bibliothèque ;

b) La Haye : le dépassement de crédits est imputable aux frais annuels d'assistance et de maintenance pour les systèmes existants de gestion des dossiers et archives.

Frais généraux de fonctionnement (diminution nette de 196 500 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 2 900 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 199 400 dollars à La Haye)

37. La diminution nette tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : le dépassement de crédits est imputable aux frais de livraison des équipements, qui ont été inférieurs aux prévisions ;

b) La Haye : la sous-utilisation des crédits est imputable aux frais annuels de support et de maintenance pour les systèmes existants de gestion des dossiers et archives.

Fournitures et accessoires (diminution de 58 000 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 45 200 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 12 800 dollars à La Haye)

38. Dans les deux divisions, la sous-utilisation des crédits tient au fait que les dépenses en fournitures spéciales nécessaires à la conservation des archives confiées à la Section des archives et des dossiers du Mécanisme ont diminué pendant l'exercice biennal grâce à l'utilisation efficace des fournitures disponibles.

Mobilier et matériel (diminution de 95 200 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 81 400 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 13 800 dollars à La Haye)

39. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Arusha : la sous-utilisation des crédits est la conséquence du report de l'achat d'équipements nécessaires à la conservation en toute sécurité des dossiers et archives numériques, de façon à ce que les systèmes recensés soient compatibles avec l'infrastructure numérique, dont la mise à niveau est prévue ;

b) La Haye : la sous-utilisation des crédits tient au fait que les équipements audiovisuels spécialisés destinés à la conservation de dossiers judiciaires audiovisuels ont coûté moins cher que prévu.

Contributions du personnel (diminution de 66 000 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 36 100 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 29 900 dollars à La Haye)

40. La diminution représente la part des contributions du personnel qui correspond à la variation des montants demandés au titre des postes et d'autres dépenses de personnel.

Charges au titre des pensions de retraite des juges et des prestations d'assurance maladie après la cessation de service payables aux anciens fonctionnaires

Tableau 7
Ajustements prévus et montants définitifs proposés, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ajustements prévus				
Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019*	*Taux de change*	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	*Total*	*Montant proposé des crédits définitifs pour 2018-2019*
Autres dépenses de personnel	3 086,4	24,3	(32,2)	(626,6)	(634,5)	2 451,9
Émoluments des non-fonctionnaires	6 744,3	53,3	(70,2)	(582,7)	(599,6)	6 144,7
Total	**9 830,7**	**77,6**	**(102,4)**	**(1 209,3)**	**(1 234,1)**	**8 596,6**

Autres dépenses de personnel (diminution de 626 600 dollars)

41. La sous-utilisation des crédits tient au fait que le nombre de membres du personnel pouvant prétendre à une assurance maladie après la cessation de service via le Mécanisme a diminué ; les dépenses afférentes ont donc été moins importantes que prévu.

Émoluments des non-fonctionnaires (diminution de 582 700 dollars)

42. La sous-utilisation des crédits tient au fait que le nombre de juges bénéficiant d'une retraite via le Mécanisme a diminué ; les dépenses afférentes ont donc été moins importantes que prévu.

III. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

43. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant des crédits définitifs à inscrire au compte du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019, soit 185 428 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 166 021 900 dollars).**

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les hypothèses ci-après ont été retenues pour estimer le montant définitif des crédits à inscrire au compte du Mécanisme :

	Lieu d'affectation											
	La Haye				*Arusha*				*New York*			
	Estimations retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget		*Estimations proposées aux fins du calcul du montant définitif des crédits*		*Estimations retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget*		*Estimations proposées aux fins du calcul du montant définitif des crédits*		*Estimations retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget*		*Estimations proposées aux fins du calcul du montant définitif des crédits*	
Paramètres budgétaires	*2018*	*2019*	*2018*	*2019*	*2018*	*2019*	*2018*	*2019*	*2018*	*2019*	*2018*	*2019*
Taux de change[a]	0,838	0,835	0,846	0,891	2 269,069	2 344,550	2 270,032	2 303,336	1,000	1,000	1,000	1,000
Taux d'inflation (en pourcentage)	1,7	2,3	1,6	2,7	4,0	4,8	3,5	3,5	2,6	2,4	2,4	1,8
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	40,26	39,85	39,03	34,61	39,07	36,23	39,07	35,90	66,70	67,38	66,70	67,20

[a] La Haye : euro par rapport au dollar É.-U. ; Arusha : shilling tanzanien par rapport au dollar É.-U.

Annexe II

Activités judiciaires menées durant l'exercice biennal 2018-2019

I. Principales activités du Président

Le Président a continué de coordonner les travaux des Chambres et de gérer la liste des juges, en veillant à répartir efficacement et largement le travail entre les juges et en tirant le meilleur parti du large éventail de leur savoir-faire judiciaire. L'ancien Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, Theodor Meron, et son successeur, Carmel Agius, ont également travaillé en étroite collaboration avec les responsables et le personnel des Chambres afin, plus généralement, que ces dernières fonctionnent sans encombre et de manière économique.

Pendant l'exercice biennal (au 25 octobre 2019), le Président a rendu 66 ordonnances et décisions relatives à l'exécution des peines. Il s'agissait notamment d'ordonnances et de décisions relatives à des demandes de libération anticipée de personnes condamnées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda et par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en gardant à l'esprit la résolution 2422 (2018) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci encourage le Mécanisme à envisager la mise en place de conditions de libération anticipée. Des ordonnances et des décisions ont également été rendues relativement au transfèrement de personnes condamnées et à la désignation d'États pour l'exécution des peines.

Le Président a aussi rendu plusieurs autres décisions et ordonnances concernant notamment la révision des décisions administratives, l'aide juridictionnelle et des plaintes portant sur les conditions de détention. Il a également rendu 99 ordonnances confiant à un juge unique ou à la Chambre d'appel l'examen de certaines questions. Il a en outre présidé la Chambre d'appel et exercé les fonctions de juge de la mise en état en appel dans différentes affaires dont la Chambre était saisie. M. Meron a présidé la Chambre dans les affaires *Karadžić* et *Mladić* pendant une partie de l'exercice biennal et M. Agius a présidé l'appel interjeté dans l'affaire *Turinabo et consorts*.

II. Principales activités des juges uniques

Au cours de l'exercice biennal (au 25 octobre 2019), les juges uniques ont rendu 275 ordonnances et décisions relatives à des questions ayant trait, à Arusha et à La Haye, à la protection des témoins, à des demandes d'accès aux documents, à la communication de pièces et à des allégations d'outrage et de faux témoignage. De plus, les juges William Sekule et Vagn Joensen exercent à tour de rôle les fonctions de juge de permanence à la division d'Arusha.

Par ailleurs, un juge unique mène actuellement la phase de mise en état dans l'affaire d'outrage *Turinabo et consorts*, qui a trait à des allégations faisant état de pressions dans l'affaire *Ngirabatware*. Les cinq accusés ont plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation lors de leur comparution initiale qui s'est tenue le 13 septembre 2018. Quatre conférences de mise en état ont eu lieu à Arusha, le 13 décembre 2018 et les 14 mars, 4 juin et 2 octobre 2019. Le 10 octobre 2019, un juge unique a aussi confirmé l'acte d'accusation dressé contre Augustin Ngirabatware sur la base d'allégations selon lesquelles il aurait entravé la procédure en révision actuellement en cours. La phase de mise en état de cette affaire se poursuit.

III. Principales activités de la Chambre de première instance

Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, la Chambre de première instance a conduit le procès concernant l'affaire *Stanišić et Simatović*, qui a commencé le 13 juin 2017. Le Procureur a achevé la présentation de ses moyens de preuve le 21 février 2019. Le 9 avril, la Chambre a rejeté la demande d'acquittement présentée par Franko Simatović. La conférence préalable à la présentation des moyens à décharge a eu lieu le 29 mai 2019 et les équipes de la défense ont commencé à présenter leurs moyens le 18 juin. La présentation des témoins de la défense de Stanišić a pris fin le 17 octobre, exception faite d'un témoin qui pourrait être entendu ultérieurement. La présentation des moyens de la défense de Simatović commencera le 5 novembre. Pendant l'exercice biennal (au 25 octobre 2019), la Chambre de première instance a rendu 188 ordonnances et décisions relatives à la recevabilité des preuves, à la conduite et à la portée du procès, à la remise en liberté provisoire des accusés et à d'autres questions.

IV. Principales activités de la Chambre d'appel

Le 11 avril 2018, la Chambre d'appel a rendu son jugement dans l'affaire de l'*Accusation contre l'acquittement de Vojislav Šešelj*. Elle a infirmé en partie l'acquittement de Vojislav Šešelj, et l'a déclaré coupable pour avoir incité à commettre les crimes que sont les persécutions (déplacement forcé), l'expulsion et les autres actes inhumains (transfert forcé), des crimes contre l'humanité, et pour avoir commis le crime de persécutions (violation du droit à la sûreté), un crime contre l'humanité, à Hrtkovci, en Voïvodine (Serbie). Elle l'a condamné à une peine de 10 ans d'emprisonnement, mais a dit que sa peine était entièrement purgée puisque, en vertu du Règlement de procédure et de preuve, le temps qu'il a passé en détention, du 14 février 2003 au 6 novembre 2014, sous la garde du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en attendant son procès devant une Chambre de première instance, vient en déduction de la peine prononcée.

Le 20 mars 2019, la Chambre d'appel a rendu son jugement dans l'affaire *Karadžić*. Elle a infirmé en partie certaines des déclarations de culpabilité prononcées contre Radovan Karadžić pour certains faits, mais a confirmé les autres déclarations de culpabilité prononcées contre lui pour génocide, persécutions, extermination, assassinat, expulsion et autres actes inhumains (transfert forcé), des crimes contre l'humanité, ainsi que pour meurtre, terrorisation, attaques illégales contre des civils et prise d'otages, des violations des lois ou coutumes de la guerre, à raison de sa participation à quatre entreprises criminelles communes. La Chambre d'appel a considéré que la Chambre de première instance avait commis une erreur d'appréciation en condamnant M. Karadžić à une peine d'emprisonnement de 40 ans seulement, et l'a condamné à l'emprisonnement à vie.

Le 27 septembre 2019, la Chambre d'appel a rendu son arrêt de révision dans l'affaire *Ngirabatware*. Pendant la procédure de révision, Augustin Ngirabatware avait tenté de montrer que les quatre principaux témoins sur les affirmations desquels reposait sa condamnation pour incitation directe et publique à commettre le génocide et complicité de génocide étaient sincèrement revenus sur leurs témoignages. La Chambre d'appel a rejeté cet argument. Elle a décidé que le jugement rendu en appel, par lequel M. Ngirabatware est condamné à 30 ans de prison pour ces crimes, continuait de produire ses effets. La Chambre d'appel a entendu six témoins ainsi que les plaidoiries des parties entre le 16 et le 24 septembre 2019. Elle a aussi étudié trois autres demandes de réexamen dans les affaires *Corić, Semanza* et *Niyitegeka*, ainsi

que la désignation d'un avocat aux fins de la demande de réexamen de l'affaire *Ntakirutimana*.

La Chambre d'appel a dirigé la mise en état en appel dans l'affaire *Ratko Mladić et l'Accusation contre le jugement rendu le 22 novembre 2017 par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie* dans la procédure engagée contre M. Mladić. La Chambre de première instance l'a déclaré coupable de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre, et l'a condamné à une peine d'emprisonnement à vie. M. Mladić a demandé à la Chambre d'appel de proroger le délai de dépôt des mémoires. La Chambre d'appel a fait partiellement droit aux demandes en ce sens en accordant une prorogation de délai de 210 jours au total. La phase de dépôt des mémoires s'est achevée le 29 novembre 2018. À la suite des demandes présentées par M. Mladić, trois juges ont été dessaisis de cette affaire le 3 septembre 2018 en raison d'une apparence de parti pris et ont été remplacés. La Chambre d'appel est en train de préparer le procès : cinq conférences de mise en état ont déjà eu lieu à ce jour.

Elle a également examiné un certain nombre d'autres dossiers, notamment des demandes en révision distinctes et des demandes ayant trait au renvoi d'une affaire d'outrage, à un appel interlocutoire dans l'affaire *Turinabo et consorts*, à la protection de témoins et à l'accès à des documents confidentiels. Au cours de l'exercice biennal (au 25 octobre 2019), la Chambre d'appel a rendu 192 ordonnances et décisions.